

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 39-40 (1967)

Heft: 5

Artikel: Le Pool des engins de construction (PEC)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126231>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Pool des engins de construction (PEC)

Le secrétariat du Pool des engins de construction nous informe du succès d'une mesure de rationalisation

45

Par la création, en 1964, du Pool des engins de construction (PEC), une idée dont on discutait depuis des années dans les cercles intéressés fut réalisée pratiquement. Fondé après d'amples travaux de préparation sous la forme d'une coopérative par un groupe d'entrepreneurs de premier plan en collaboration avec la Société suisse des entrepreneurs et la Société fiduciaire FIDES, le Pool des engins de construction veut faciliter l'utilisation la plus poussée du matériel de chantier, compte tenu des circonstances variant à chaque instant. Il y parvient en servant d'intermédiaire entre ses membres pour la location mutuelle. L'idée directrice est donc d'organiser l'échange des machines et de l'outillage de chantier sur une base collective et libérale. Ce système offre d'une part à l'entrepreneur la possibilité de se procurer de la façon la plus simple un supplément temporaire d'outillage grâce à l'intervention du centre commun, tandis que, d'autre part, il lui est possible d'offrir en location son outillage quand il n'en a pas besoin lui-même; il réduit donc à un minimum le temps d'inutilisation de cet outillage et du grand capital qu'il représente.

On peut se rendre compte que l'idée maîtresse du Pool des engins de construction est d'éviter des investissements exagérés, d'améliorer le degré d'utilisation du matériel disponible, permettant ainsi de répartir les frais généraux du parc d'outillage sur une plus grande activité, ce qui revient à les amortir plus rapidement. C'est en même temps un bon moyen de freiner l'obstacle bien connu de la «spirale des investissements». Mais l'article 3

des statuts spécifie que le PEC ne sera jamais lui-même propriétaire de matériel de chantier.

Bases de l'organisation

La qualité de membre est définie dans les statuts par l'énoncé suivant: «Les membres peuvent être les membres de la Société suisse des entrepreneurs et les autres maisons suisses de la construction. Ces derniers doivent exécuter régulièrement des travaux de bâtiment ou de génie civil offrant toute garantie de respect des règles de l'art.»

Un important partenaire du PEC est – en plus des membres – son Bureau central. Ce centre fiduciaire est l'organe de gérance de la coopérative, en l'occurrence, la Société fiduciaire FIDES de Zurich.

L'organisation embrasse toute l'étendue de la Suisse. Au point de vue pratique les possibilités d'échange sont limitées surtout par les frais de transport.

Le nombre des membres était au départ (septembre 1964) de 40 environ; à la fin de l'année 1964 il était déjà de 85 et à la fin de 1965 de 145 membres. Vu sous l'angle de l'importance des entreprises, la répartition des membres est heureuse: de la petite entreprise de construction aux plus renommées parmi les très grandes, toutes sont représentées. En même temps, la distribution géographique des membres sur tout le territoire de la Suisse est bonne.

Procédé de travail

L'activité pratique du PEC commença en septembre 1964. A l'état actuel de son développement, il offre à ses membres les services suivants:

- Service d'échange;
- Service des décomptes;
- Services de conseiller.

Comment procède le PEC pour prendre et donner en location machines et outils? Celui qui s'y intéresse dans un sens ou dans l'autre en donne connaissance au secrétariat de Zurich, et il importe au succès des opérations de pouvoir se fonder sur une désignation sans équivoque du matériel en jeu dans l'emploi des formules «Offre de location» et «Demande de location». C'est pourquoi on met à la disposition de chaque membre le catalogue du matériel. En principe, l'échange peut fonctionner pour toute machine, tout outil ou tout matériel auxiliaire.

Le secrétariat confronte constamment les demandes avec les offres et recherche dans chaque cas la combinaison

mandations concernant la distribution en plan. (On dispose ici aussi d'un certain matériel.)

Recommandations au sujet des installations et de l'équipement extérieurs au logement.

Recommandations concernant l'intégration du logement dans le plan d'urbanisation.

Il est prévu de confier l'exécution de ce programme de travail, l'analyse, l'interprétation du matériel rassemblé et le choix du meilleur procédé de travail à un collaborateur technique du CRB, travaillant en étroite collaboration avec un groupe de conseillers appelés à titre honorifique. Cette méthode est prévue par le règlement ad hoc du CRB.

Le groupe des conseillers comprendra des architectes, des maîtres d'ouvrages, des représentants de l'assistance publique, des médecins et des hygiénistes.

la plus favorable. Une fois celle-ci trouvée, on passe la «Demande» au côté «Offre» et c'est alors à l'offrant de se mettre en contact avec le demandant, ce qui garantit la liberté de décision du premier. De son côté, le secrétariat ne donne pas connaissance des noms des propriétaires de matériel. La conclusion du contrat, y compris l'énoncé des conditions et l'accord sur le prix de la location, est affaire des deux partenaires. La formule de location, conçue par le PEC expressément pour ce genre de contrats, constitue une bonne base de garantie pour un texte évitant les frictions. Cette formule peut être remplie avec un minimum de peine, ce qui ne l'empêche pas d'offrir aux partenaires toutes les sûretés juridiques appropriées.

Mais l'action de rationalisation du PEC ne se limite pas à faciliter la location de matériel de chantier: dans l'idée de soulager surtout l'entrepreneur de ses charges administratives, les montants des locations sont comptabilisés en compte courant par le secrétariat. Les décomptes se font mensuellement, comme aussi les demandes et les remises des montants de location correspondants. A cet effet, les modes de paiement doivent être strictement réglés, ce qui satisfait tout le monde.

Le PEC se préoccupe dans chaque cas d'assurer le matériel en jeu pour un montant suffisant. Dans la mesure où les sociétés d'assurance acceptent d'assurer le matériel en question contre rupture ou dommages de casco, cette assurance est donc obligatoire dans le cadre du PEC, à moins que le propriétaire du matériel ne soit déjà assuré. Les informations correspondantes sont données à l'assureur par le secrétariat du PEC, mais les frais vont à la charge du locataire.

Pour toute intervention le PEC prélève une commission, dont les taux sont échelonnés suivant la durée de la location; mais aucune commission n'est demandée quand le contrat de location n'aboutit pas.

Une très importante contribution du PEC est celle de son service gratuit de conseiller. Le secrétariat est constamment à la disposition des membres pour toute question d'emploi de l'outillage dans les meilleures conditions. Il se base à cet effet sur une documentation spécialisée, qui lui rend d'excellents services.

Développement à ce jour du PEC

Le succès obtenu jusqu'à présent par cet effort de créer une forme moderne de collaboration parmi les entrepreneurs démontre aussi que, dans le domaine de la cons-

truction, de grandes possibilités de rationalisation existent qui ne sont pas encore exploitées. Le succès d'activité principale du PEC: faciliter la location mutuelle de matériel de chantier, est apparu dès 1965 dans la proportion très favorable entre demandes et contrats de location. Sur 750 demandes annuelles en moyenne, une sur cinq a conduit à un contrat. Les prix de loyer mensuels des différents contrats oscillèrent entre 50 et 19 000 fr. Les oscillations saisonnières dans la construction eurent naturellement leur répercussion sur l'intensité d'utilisation des services du PEC.

De nombreux membres recourent systématiquement aux services du PEC, autant comme prêteurs que comme locataires, réalisant chez eux pratiquement le but essentiel du PEC: obtenir le maximum d'utilisation de leur parc de matériel de construction.

Perspectives et développement

Il n'y a ainsi donc pas à s'étonner que le PEC appelle sur lui l'attention non seulement des cercles intéressés, mais aussi celle des autorités compétentes et des maîtres d'ouvrage. Les intéressés interprètent le regroupement dans le cadre du Pool des engins de construction comme l'expression visible de la volonté des entrepreneurs de construction d'apporter une contribution authentique à la rationalisation dans le bâtiment.

C'est ce qui permet de qualifier les perspectives de développement futur du PEC comme bonnes. On projette d'ailleurs de développer l'organisation par échelons, c'est-à-dire d'épuiser d'abord complètement toutes les possibilités de rationalisation nées de la concentration pour augmenter, par des actions complémentaires, les services mis par le PEC à la disposition de ses membres. Ce développement du PEC a lieu suivant les degrés d'urgence dans le cadre des possibilités. Les mesures particulières et la façon de procéder sont déterminées dans chaque cas par les exigences et expériences pratiques.

Adresse du Bureau central de gérance:
Pool des engins de construction (PEC),
case postale, 8022 Zurich. Tél. (051) 27 02 31.